

Foire aux questions

1. Poste

- Service financiers postaux

- Lieu de dépôt d'une demande d'ouverture d'un compte CCP ?

Se rapprocher du bureau de poste desservant votre adresse pour le dépôt de votre dossier.

- **Personne physique** : Le demandeur doit renseigner et dater la CH1 « Demande d'ouverture d'un compte CCP pour personne physique », apposer la signature sur la CH25 « Spécimen de signature » en double exemplaire et fournir un dossier administratif,
- **Personne morale** : Le demandeur doit servir la CH2 « Demande d'ouverture d'un compte CCP pour personne Morale », apposer la signature et **le cachet de l'entreprise** sur la CH25 « Spécimen de signature » en double exemplaire et fournir un dossier administratif.

- Pièces du dossier d'ouverture d'un compte CCP ?

Se munir :

- de la ch1 téléchargeable via le site web d'Algérie Poste ou récupérer auprès du bureau de poste,
- d'un certificat de résidence ou certificat de présence dans les corps constitués
- pour les étrangers résidants une carte de résidence régulièrement délivrée par les autorités compétentes
- Des Ch25 spécimens de signature

Se présenter au niveau de l'Etablissement Postal desservant l'adresse du demandeur muni du dossier suivant :

Personne Physique :

- Imprimé CH1 « Demande d'ouverture d'un compte CCP pour personne physique » téléchargeable via le site web d'Algérie Poste ou disponible au niveau de l'Etablissement Postal ;
- La CH6-1 Ter
- CH25 et CH25 BIS « spécimen de signature » à faire signer par le titulaire de compte et par les mandataires désirés ;
- Copie de la pièce d'identité du demandeur (carte nationale, permis de conduire, passeport) ;
- Copie des pièces d'identité de chaque mandataire ;
- Certificat de résidence ou certificat de présence dans les corps constitués du demandeur ;
- Une attestation de travail ;
- Une déclaration sur l'honneur en cas de non activité, à formuler au niveau du Bureau de Poste.
- Carte de résidence pour les étrangers résidants ;

Personne morale :

- CH2 disponible au niveau de l'Etablissement Postal ;
- CH25 Spécimen de signature
- Dossier administratif.

- Mandataires ?

Faire signer lors de l'ouverture d'un compte CCP ou après ouverture le nombre des mandataires voulu dans l'espace prévu sur les Ch25.

- **Délais d'ouverture d'un compte CCP ?**

Lors du dépôt un reçu est remis au client comportant le numéro de compte CCP attribué et le Compte est activé au niveau des CFR (à la deuxième validation).

- **Délais de remise du carnet de chèque CCP ?**

15 jours

Ne pas exclure les délais d'acheminement.

- **Quels sont les cas de rejet d'une demande d'ouverture d'un compte CCP ?**

Pièces manquantes

Divergence d'intitulé du compte (copie de la pièce d'identité) -demande CH1

- Signature non conforme CH1 et CH25
- Adresse non conforme : résidence et CH1
- Divergence signatures ou inscription mandataires CH1, CH25 et saisie
- Client disposant d'un compte CCP en situation de débit non régularisé, d'une saisie –arrêt ou d'opposition.

- **Commande d'un carnet de chèque CCP ?**

- Un carnet de chèque est remis au client gratuitement lors de l'ouverture d'un compte CCP et payant sur commande,
- La demande est formulée sur la demande intercalée dans le carnet de chèque ou sur papier libre
- Le dépôt de la demande se fait au niveau de n'importe quel établissement postal, du CFR ou via le site Web d'Algérie Poste

- **Conditions de délivrance d'un carnet de chèques ?**

Le carnet de chèque est délivré si :

- Vous ne figurez pas dans la liste des interdits de chéquiers

- **Commande de plusieurs carnets de chèque CCP ?**

Ce cas est prévu pour les comptables publics et les personnes morales qui peuvent bénéficier de 1 à 9 carnets.

- **Changement d'intitulé d'un compte CCP par le titulaire ?**

Se rapprocher de l'établissement postal ou le Centre Financier Régional (CFR) correspondant pour le dépôt de la demande sur papier libre ou sur la CH4 muni d'un jugement,

- La pièce d'identité ;
- Un chèque barré ;
- Acte de mariage lorsque le changement souhaité porte sur le nom et prénom pour l'un ou la civilité pour l'autre.
 - Contact the postal establishment or the corresponding Regional Financial Center (CFR) for the filing of the application on free paper or on the CH4 with possession of the judgement rendered when it comes to changing the name, surname and civil status of the marriage contract.

- **Changement d'intitulé d'un compte CCP suite à une erreur de saisie par le service d'Algérie Poste ?**

Se rapprocher de l'établissement postal ou le Centre Financier Régional (CFR) correspondant pour le dépôt de la demande sur papier libre ou sur la CH4 muni d'un extrait de naissance et une pièce d'identité.

- **Changement de signature ?**

Se rapprocher du Bureau de Poste.

Déposer une demande manuscrite ou renseigner l'imprimé CH4 et servir l'imprimé spécimen de signature CH25 avec la nouvelle signature.

Après cette procédure le Bureau de Poste est chargé de transmettre la CH25 / CH4 au Centre National des Chèques Postaux (CNCP) ou au Centre Financier Régional (CFR) pour scanner la signature.

- **Changement d'adresse ?**

Procéder au dépôt de la demande de changement d'adresse annexée d'un certificat de résidence et d'une copie de la pièce d'identité au niveau du bureau desservant la nouvelle adresse.

- **Blocage d'un compte CCP par le titulaire ?**

Procéder au dépôt au niveau de l'établissement postal, le CNCP ou le CFR de la demande de blocage de son compte annexé de votre pièce d'identité.

Le blocage de compte ccp par le titulaire du compte est valable lors :

De la perte de la formule de chèque ou de son carnet ;

De la perte de la carte EDAHABIA et le code pin ;

Après décès du titulaire de compte CCP les héritiers peuvent effectuer une demande de blocage, avant la demande de clôture.

- **Blocage d'un compte CCP par Algérie Poste suite à des instructions des institutions de l'état.**

- Emission de chèques sans provision
- Erreur de saisie
- Crédit à tort
- Opposition sur compte
- Autres.

- **Déblocage d'un compte CCP ?**

Formuler une demande de déblocage dûment signée conformément à votre spécimen de signature, Une copie de votre pièce d'identité. Eventuellement une main levée si votre compte fait l'objet d'une opposition émanant d'un organisme. Ce dossier est à transmettre au CNCP.

- **Déblocage d'un compte CCP?**

Une demande doit être modifiée pour débloquent le compte avec la même première signature portée sur la CH25, en joignant une copie de la carte d'identité.

Si votre compte postal courant est en opposition par une institution, le dossier est envoyé au Centre National des chèques postaux.

- **Main levée ?**

Fournir une liste des comptes et des motifs de main levée

La main levée est émise par :

- huissier de justice
- la trésorerie,
- la Caisse nationale de retraite,
- la caisse Nationale des Non-salariés ;
- la banque,
- Une demande de l'administration fiscale.

L'original de la main levée est à déposer ou à envoyer au centre national des chèques postaux pour le déblocage du compte.

- **Clé CCP et Clé RIP?**

Formuler une demande de clé RIP à l'établissement postal.

- **Remise clé RIP ?**

La clé RIP est mise à disposition gratuitement lors de l'ouverture d'un compte courant postal au niveau des guichets.

- **Chèque de retrait à l'ordre d'un porteur ?**

Remettre le chèque au porteur signé et libellé du montant à payer au nom du porteur au guichet de l'établissement qui se chargera de son exécution dans les conditions réglementaires ;

Montant maximum à payer est 5000 ;

Le Chèque au porteur est valable pour une durée de trois (03) mois.

- **Chèque de retrait à l'ordre du conjoint ?**

Remettre le chèque au conjoint signé et libellé du montant à payer au nom du conjoint au guichet de l'établissement qui se chargera de son exécution dans les conditions réglementaires

Se munir :

- Du livret de famille ;
- D'une copie de la pièce d'identité ;

Montant maximal a encaissé est de 30.000,00 ;

Proposer au conjoint de faire figurer sa signature dans la fiche CH25 de spécimen de signature entant que mandataire (ice) ;

Les procurations Notariés et consulaires sont valables pour les retraits CCP.

- **Chèque de retrait à l'ordre d'un mandataire ?**

Se présenter au guichet de l'établissement postal muni :

- Du chèque signé et libellé du montant à payer à l'ordre du mandataire
- D'une copie de la pièce d'identité

Montant du retrait d'un mandataire est de 200.000,00 DA

- **Les retraits d'espèces ?**

Les retraits d'espèces s'effectuent dans le réseau postal, dans tous les Guichets Automatique de Billets d'AP et celles des Banques.

- Chèques certifiés ?

Se présenter à l'établissement postal, munis d'un chèque
Formuler une demande de chèque certifié auprès du chef de l'établissement
Remettre le chèque pour paiement en PAV
Communiquer au receveur la partie bénéficiaire pour inscription sur le chèque certifié à recevoir
Le montant est bloqué jusqu'à présentation du chèque certifié par le bénéficiaire
Le délai de validité d'un chèque certifié est de 3 ans (Alignement avec les banques).

- Clôture d'un compte après décès ?

Le dossier de clôture de compte CCP **doit** être déposé au niveau de n'importe quel Bureau de Poste et doit être composé des pièces suivantes :

- Une demande de clôture du compte courant postal datée et signée, en mentionnant l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur ;
- Une copie de la pièce d'identité valide du déposant de la demande de clôture de compte ;
- Un acte de décès ;
- Un chèque barré du défunt titulaire de compte, à défaut mentionner le numéro de compte CCP du défunt sur la demande de clôture ;
- Une copie de la FREDHA (si possible).

- Envois et réception de mandats régime national (Mandat électronique) ?

Le mandat électronique est émis au niveau d'un Etablissement Postal connecté au réseau informatique et payé dans un autre Etablissement Postal, en temps réel au bénéficiaire.

Deux types de mandats :

- Mandat de type cash-cash
- Mandat de type compte cash

Le montant de ces mandats est illimité à l'exception des mandats électroniques adressés à la poste restante ou bien dans des lieux publics (hôtel, café...etc.)

Le client peut émettre un mandat électronique du régime intérieur dans n'importe quel l'Etablissement Postal.

Pour ce faire, il doit servir le formulaire de l'imprimé unique « SFP1 », disponible au niveau de l'Etablissement Postal. Ce formulaire est composé de deux parties distinctes :

- 1- Le titre (partie jaune) ;
- 2- Le coupon (partie blanche) : A l'émission du mandat électronique le coupon est remis à l'expéditeur et remis au bénéficiaire au paiement comme reçu de paiement.

Au paiement du mandat électronique le bénéficiaire doit :

- Recevoir un avis d'arrivé
- Se présenter au niveau de l'Etablissement Postal muni de sa pièce d'identité en cours de validité
- Encaisser le montant du mandat
- Recevoir le reçu de paiement

Les montants des mandats sont limités à 200.000,00DA.

- Ouverture d'un compte épargne CNEP ?

L'ouverture d'un compte d'Epargne CNEP peut être effectuée dans n'importe quel Etablissement Postal

Pour ce faire, il est nécessaire de:

- Fournir une copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Fournir un certificat de résidence
- Servir les documents d'ouverture à savoir:

La demande N°1 pour un titulaire majeur

- La demande N°1 BIS pour un titulaire mineur
- La demande N°3 pour une société
- La fiche 1 Ter pour l'ouverture du compte local
- Eventuellement la formule N°15 pour la procuration

- **Types de livrets d'Epargne CNEP ?**

Types de livrets :

- Livret d'Epargne Logement (LEL) (de couleur vert)
- Livret d'Epargne Populaire (LEP) (de couleur rouge).

Le titulaire de compte d'Epargne CNEP peut adhérer au service E-CNEP pour effectuer les opérations suivantes :

- Modifier le code confidentiel
- Consulter le solde du compte CNEP
- Consulter le relevé de compte CNEP et les intérêts du compte.

Les adhérents doivent disposer d'un code confidentiel qui leurs permettra l'accès à leurs comptes CNEP via internet. Ce code est demandé au niveau de l'Etablissement Postal détenteur du compte local.